

■ QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT ?

Ci-après un aperçu des démarches à suivre :

1. Un assuré se blesse lors d'une activité sportive.
2. La personne blessée complète le formulaire fourni par ARENA (remise par le coach ou téléchargée sur le site internet du club)
Elle dépose le formulaire dûment complété au secrétariat dans les 15 jours MAXIMUM.
3. Lors de votre visite médicale, faites remplir l'attestation médicale par le médecin.
4. Après avoir vérifié que le formulaire a été complètement et correctement rempli, le responsable du club adresse la déclaration à l'adresse suivante :

S.A. A R E N A
A l'attention de Mr. Eric BLOMMAERT
RUE DES DEUX EGLISES 14
B-1000 BRUXELLES

Seule la déclaration doit être renvoyée. Les attestations de soins et/ou frais engagés ainsi que les attestations de remboursement de la mutualité doivent être gardés par la victime jusqu'à l'obtention d'un n° de dossier.

5. Dès qu'elle est en possession de votre déclaration, ARENA vous transmettra endéans les 5 jours un accusé de réception comprenant toutes informations utiles, ainsi que votre n° de dossier et en fera également part à la fédération AWBB.
6. Nous vous conseillons de nous transmettre toutes notes de frais complémentaires, afin de régler votre dossier le plus vite possible.
7. En dernier lieu, nous vous invitons à communiquer immédiatement à ARENA toute évolution défavorable de la guérison afin de garantir une gestion souple et rapide de votre dossier.